

S'inscrire sur les listes électorales et voter

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.



Inscriptions volontaires sur les listes électorales, mode d'emploi

Pour pouvoir voter, tout citoyen français doit être inscrit sur les listes électorales.



Consulter les informations concernant l'inscription sur les listes électorales en FALC :

- [en PDF \(102 Ko\)](#)
- [en ODT \(88,4 Ko\)](#)

Comment s'inscrire sur les listes électorales à Brest ?

Pièces à fournir

- > Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande
- > Un justificatif de domicile à votre nom et datant de moins de 3 mois (téléphone fixe, facture d'eau, bulletin de salaire, quittance de loyer non manuscrite)

Comment faire votre démarche ?

- > **Soit en mairie centrale ou dans l'une des 6 mairies de quartier** : présentez-vous muni des pièces ci-dessus.
- > **Soit en ligne sur service-public.fr (via un compte France Connect, en ayant pris soin de scanner les documents)** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47> ↗
- > **Soit par courrier postal** :
 1. Retirez en mairie ou téléchargez [le formulaire cerfa n° 12669*02](#), Complétez-le et signez-le.
 2. Joindre copie des pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile (cf pièces ci-dessus).
 3. Adressez le tout par courrier affranchi à l'adresse postale.

Quand faire votre démarche ?



Pour pouvoir voter aux élections régionales et départementales (scrutins les dimanches 20 et 27 juin 2021), vous pouvez déposer votre demande d'inscription jusqu'au vendredi 14 mai.

Pour les scrutins suivants, vous pouvez vous inscrire toute l'année.

Vous recevrez alors votre nouvelle carte électorale.

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant juin 2021 ?

Vérifiez que votre inscription d'office sur la liste électorale de Brest est effective avant le 6ème vendredi précédant le scrutin.

Vous êtes un nouveau Brestois.

Demandez votre inscription pour pouvoir participer aux scrutins à Brest.

Vous avez changé d'adresse à Brest.

Demandez un ou déclarez votre changement d'adresse pour recevoir votre carte électorale à votre nouveau domicile et voter au plus près de chez vous.

Où s'inscrire sur les listes électorales ?

En mairie centrale :

Hôtel de Ville - 2, rue Frézier
02 98 00 80 80

Horaires d'ouverture :

- > de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (de 8h30 à 17h en juillet et août)
- > et le samedi matin de 9h à 12h.
- > Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.
- > Fermé le samedi en juillet août sauf le dernier samedi avant la rentrée des classes

Mairies de quartier :

- > de Bellevue - 25, place Napoléon III

- > de Bellevue - 25, place Napoléon III
- > de l'Europe - 31, rue Saint-Jacques
- > de Lambézellec - 25, rue Robespierre
- > des Quatre-Moulins - 200, rue Anatole France
- > de Saint-Marc - 124, rue de Verdun
- > de Saint-Pierre - 26, rue Jean-François Tartu

Horaires d'ouverture :

- > de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi sauf le jeudi ouverture à 9h30.
Ouvertes 1 samedi sur 2, de 9h à 12h.

Mairies de Bellevue, de l'Europe et des Quatre Moulins ouvertes les samedis matin des :

- 16 et 30 janvier
- 13 et 27 février
- 13 et 27 mars
- 10 et 24 avril.

Mairie de Lambézellec, de Saint-Pierre, de Saint-Marc ouvertes les samedis matin des :


- 09 et 23 janvier,
- 06 et 20 février,
- 06 et 20 mars,
- 03 et 17 avril.

Fermées le samedi en juillet août sauf le dernier samedi avant la rentrée des classes

Pour tous renseignements :

Mairie de Brest - 2, rue Frézier CS 63834 - 29 238 Brest Cedex 2 - 02 98 00 80 80 - etat-civil@mairie-brest.fr

En savoir plus

"Listes électorales : nouvelle inscription" : informations sur le site service-public.fr 

Téléchargez Le formulaire de demande d'inscription sur la liste électorale 

Publications

Pratik : Elections - le guide Majeur sous tutelle, j'ai le droit de voter

GUIDE

juin 2019

[▶ TÉLÉCHARGER \(0,96MO\)](#)

BROCHURE

avril 2019

[▶ TÉLÉCHARGER \(0,90MO\)](#)

FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 4 sur 4 au total.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Quels documents fournir pour s'inscrire sur les listes électorales ?

Les documents sont les suivants :

- > Votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de 5 ans
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture liée au domicile (eau ou de gaz, électricité, téléphone fixe), quittance de loyer non manuscrite ou attestation d'assurance, bulletin de salaire ou titre de pension. La facture de téléphone portable n'est pas acceptée. Si vous n'avez pas de factures à votre nom, vous pouvez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge, une facture au nom de l'hébergeur et la photocopie de sa carte d'identité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Brest.fr](https://www.brest.fr).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

La démarche en ligne accessible sur le [site servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr) ➔ Les documents à fournir devront être préalablement scannés.

Il est aussi possible de faire la demande :

- > à la mairie centrale ou dans les mairies de quartier, en vous présentant directement ou vous faisant représenter par un mandataire muni d'une procuration (simple lettre signée)
- > par courrier postal en joignant le formulaire [CERFA 12669*02](https://www.servicepublic.fr/formulaires/12669) ➔, les justificatifs d'identité et de domicile

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Brest.fr](https://www.brest.fr).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Comment savoir si nous sommes inscrits sur les listes électorales ?

Il existe un service en ligne vous permettant d'interroger votre situation électorale via le [site service-public.fr](https://www.servicepublic.fr) ➔.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Après un déménagement, quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous habitez Brest et déménagez à une autre adresse à Brest :

vous pouvez signaler votre changement d'adresse en vous présentant dans les mairies ou par courrier avec les justificatifs d'identité et de domicile ainsi que le [formulaire CERFA 12669*02](https://www.servicepublic.fr/formulaires/12669) ➔.

Vous emménagez à Brest en provenance d'une autre ville :

il n'y a pas de transfert systématique sur les listes électorales. Vous devez vous [inscrire sur les listes électorales](https://www.brest.fr/inscription) ➔ de Brest.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30